

Le 30 Janvier 1995



Club Compiègnois de Patinage

ZAC de Mercières • BP 301 • 60200 COMPIEGNE

LETTRE RECOMMANDEE AVEC A.R.

Madame Christine LELOIR-PLISSON

Madame,

Je viens d'apprendre qu'un accident s'est déroulé Jeudi dernier dans l'enceinte de la patinoire ; le jeudi 26 Janvier 1995, en effet, deux adolescentes sont violemment entrées en colision sur la piste.

Vous vous êtes, alors, contentée d'accompagner les deux patineuses au vestiaire et d'avertir par téléphone leurs parents. Vous vous êtes, ensuite, totalement désintéressée de leur sort puisque c'est la mère des deux adolescentes qui, à son arrivée, a appelé le SAMU.

Plus grave encore, vous n'avez pas jugé bon d'avertir votre hiérarchie de cet accident.

Compte-tenu de ces faits, nous sommes amenés à envisager à votre égard une mesure de licenciement pour faute.

Vous voudrez bien vous présenter le 8 Février 1995, à 13 Heures 30 à la patinoire, pour un entretien avec Madame DOIN, entretien au cours duquel vous serez amenée à fournir toutes explications sur les fautes qui vous sont reprochées.

Lors de cet entretien, vous pouvez vous faire assister par un conseiller extérieur à l'entreprise à choisir sur une liste dressée à cet effet par le Prefet de l'Oise, liste que vous pouvez consulter :

- dans les locaux de l'Inspection du travail (2, rue de la Surveillance, 60200 COMPIEGNE),

- à la Mairie de Compiègne, place de l'Hôtel de Ville.

D'ici là, et compte tenu des agissements reprochés, nous vous notifions par la présente une mise à pied conservatoire jusqu'à la décision définitive qui découlera de l'entretien.

Croyez, Madame, à l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente

Solange DOIN

refusé ce jour le 31/01/95
par Mme Solair